

CONTRAT D'INSCRIPTION POUR UN CAVALIER 2025 / 2026

Dénomination sociale : **Earl Bach et Fils** (Écuries Chevalons Ensemble)

Adresse : 814 route du Moulin 47240 Bon Rencontre

Téléphone : 06,22,24,60,42 Courriel : audrey.bohan@free.fr

CAVALIER / CAVALIERE (Ecrire tout en MAJUSCULE-Merci)

Nom et prénoms :

Licence n° _____

Adresse :

Téléphone : ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Courriel : _____

Date de naissance : ____ / ____ / _____

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom _____

Téléphone : ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Titulaire(s) de l'autorité parentale :

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du présent contrat.

- Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article L. 321-4 du Code du sport, de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels mon enfant peut être exposé dans le cadre de la pratique de l'équitation.
- J'atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation.
- J'ai été informé que la souscription d'une licence implique la collecte de mes données personnelles par le club et par la FFE pour l'exécution des services dont je bénéficie.
- En souscrivant une licence, j'ai pris connaissance et j'accepte la politique de confidentialité de la FFE

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est conseillée. Lors de l'inscription, l'utilisateur a la possibilité de prendre cette licence fédérale qui lui permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer des examens, de les valider et de participer à une dynamique sportive. Les garanties couvertes par la licence fédérale figurent à l'affichage. Dans le cas contraire, il appartient à l'utilisateur d'apporter la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant les Ecuries Chevalons Ensemble (Earl Bach et fils) de cette responsabilité. Chaque utilisateur a la possibilité de souscrire une assurance complémentaire à celle prévue par la licence FFE. Cette assurance complémentaire peut être souscrite auprès de l'assureur de la FFE ou auprès d'une autre compagnie d'assurance.

- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre équestre, affiché aux écuries

Date et signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. INSCRIPTION : L'inscription est valable pour la saison 2025 / 2026

2. TARIFS

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises, comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier.

Le cavalier se verra remettre une facture correspondant à chaque prestation réalisée.

3. DROIT A L'IMAGE ET DONNEES PERSONNELLES

L'usager ou son représentant légal autorise, sans réserve, l'établissement à prendre, détenir et diffuser son image (photos et vidéos) prise dans le cadre de la pratique équestre. Les images ou les vidéos sont acquises définitivement par l'établissement, quelle que soit la période d'utilisation et sans aucun paiement de la part de l'établissement.

L'établissement s'engage à utiliser ses images et vidéos dans le cadre de la promotion de ses activités et de ne pas en faire un usage commercial.

Les informations nominatives recueillies aux accueils et sur le site internet sont destinées à l'usage des écuries Chevalons Ensemble Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès et de rectification auprès de l'établissement dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 06

Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'établissement attache une grande importance à la protection des données personnelles et, dans ce cadre, il s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016. Les données confiées par le bulletin d'inscription et/ou via votre espace personnel sur notre site internet sont strictement nécessaires à la fourniture des services de l'établissement, à la gestion administrative et financière de la relation contractuelle et notamment à la souscription, à l'exécution et à la rupture des différentes prestations dans le cadre des activités qu'il propose (et notamment : organisation des leçons d'équitation, contrat de pension, vie quotidienne de l'établissement, inscription aux stages et aux compétitions...). En aucun cas ces données personnelles ne seront transmises à des tiers non autorisés, ni revendues. En utilisant les services de l'établissement, le client consent à ce que l'établissement utilise ses données à cette fin. Les données collectées sont conservées pour la durée nécessaire à l'exécution du contrat ou d'obligations légales. Ces données sont ensuite archivées puis supprimées conformément aux durées prévues par les dispositions relatives à la prescription. Le client dispose de droits sur les données qui le concerne et notamment un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité de ses données. Il dispose également du droit d'opposition au traitement pour motif légitime ainsi que du droit de porter une réclamation auprès de la CNIL. Le client peut à tout moment exercer ses droits en contactant directement le responsable du traitement dont les coordonnées figurent ci-après, lequel s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard dans le mois suivant la réception de la demande.

Responsable du traitement des données : Audrey Bach / Gérant (Tél : 06,22,24,60,42 – Email : audrey.bohan@free.fr)

4. Modalités de remboursement

Lorsque le cavalier s'inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.

Toute prestation payée à l'avance permet de bénéficier d'un tarif préférentiel pour un engagement de durée. Elle n'est pas remboursable, sauf dans les cas suivants :

- Cours réservés ou réglés plus de 6 mois à l'avance, remboursables sur présentation d'un certificat médical de contre indication à la pratique de l'équitation.

Aucun remboursement des cours ou carte extra cours ne se fera à partir du mois d'Octobre sans certificat médical de contre indication à la pratique sportive.

- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours pourra demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure si le club est prévenu par message au moins 24h à l'avance.

Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.

Toute activité non décommandée au minimum 24h à l'avance reste due en intégralité.

BON DE COMMANDE POUR L'ANNEE 2025/2026
aux Écuries Chevalons Ensemble

Tous les règlements sont à remplir à l'ordre de : EARL Bach et fils

Licence à la Fédération Française d'Équitation (cocher la licence choisie)

29 euros pour les – de 18 ans

40 euros pour les + de 18 ans

3 formules au choix de règlement (cocher la formule choisie)

Forfait annuel d'enseignement 2025/2026 Sept .2025 Juin 2026 : 546€ /an

Réglé en une fois la somme de 546 euros. (soit deux chèques : un pour les cours, un pour la licence)

Réglé en trois fois la somme de 182 euros. (soit quatre chèques : trois pour les cours, un pour la licence) A déposer aux mois de..... /...../.....

Réglé en 10 fois la somme de 54,60euros. (soit onze chèques : dix pour les cours, un pour la licence) déposée de septembre à juin.

Rattrapage des cours(les enfants comme les adultes) vous êtes inscrit à un créneau horaire (du mercredi ou samedi) automatiquement d'une semaine sur l'autre. Si vous avez un empêchement: Merci de vous noter absent sur l'agenda (sur le bar) au jour et heure de votre absence. Si vous êtes malade merci de me prévenir. Les cours ou vous êtes absents ne pourront être rattrapés que si je suis **prévenue au moins 24h à l'avance** ou l'absence notée sur le cahier. Le rattrapage de ces cours manqués : Deux absences (soit deux cours) pour une demie journée de stage.

Coaching ,engagements en compétitions, stages des vacances seront pris sur la carte extra cours (à régler avant l'événement) 225euros pour 12 cases de carte extra cours.

Tous les règlements sont à remplir à l'ordre de : EARL Bach et fils

Date :/.../ 2025

Signature :